

### Après l'attentat, le cri de colère de la police municipale de Nice

**Alors que l'émotion reste vive après l'attentat du 14 juillet et que la polémique bat son plein sur les moyens policiers engagés sur la Promenade des anglais, les syndicats de police municipale de Nice s'en prennent au gouvernement et à son silence sur le rôle joué par les policiers municipaux le soir du drame. Dans une "lettre ouverte", ils demandent les mêmes moyens d'actions que la police nationale. A l'instar de leur ancien maire, Christian Estrosi.**

En dépit de l'émotion et des polémiques, ils étaient restés silencieux pendant tout le week-end. Mais quatre jours à peine après l'attentat meurtrier du 14 juillet, les policiers municipaux de Nice, ceux-là même qui étaient aux avant-postes de la Promenade des anglais lorsque le camion terroriste a engagé sa course funeste, veulent faire entendre leur colère.

Union intersyndicale - Dans une « lettre ouverte » du 19 juillet adressée au Premier ministre, Manuel Valls, une intersyndicale inédite de policiers municipaux de la ville et de la métropole niçoise, réunissant le SAFPT, la CGT PM, le SANCA-UNSA, la FA-FPT, le SNPM et FOPM, s'en prend avec véhémence aux ministres de l'Intérieur et de la Défense et à leur silence concernant l'action des policiers municipaux, le soir du drame.

« Ce 14 Juillet de l'horreur, c'est ensemble que les policiers municipaux et les policiers nationaux ont procédé à la neutralisation du terroriste en sauvant des centaines de vies humaines, c'est ensemble qu'ils ont porté secours à la population et c'est ensemble qu'ils ont dû faire face à l'indicible, dans le courage et la dignité, insiste le courrier. Malgré cela, nous déplorons qu'une fois encore, une fois de trop, au cours de la conférence de presse que le ministre de l'intérieur et le ministre de la défense ont tenue le 16 Juillet 2016 à 19 heures, la police municipale n'ait pas été citée alors que le soir de la fête nationale, comme lors de toutes les manifestations de ce type, elle était en première ligne sous l'autorité de la Préfecture ».

Et de détailler le rôle joué par les agents municipaux au côté de leurs collègues de la police nationale.

« Faut-il vous rappeler Monsieur le Premier Ministre que c'est un équipage de la police municipale, qui a signalé l'arrivée du camion ? Que ce sont les caméras de vidéo-protection gérées par le Centre de Supervision Urbain de la police municipale de Nice qui ont permis de confirmer rapidement la menace ? Que l'alerte donnée à l'ensemble des forces de sécurité intérieure émanait de la police municipale et a été donnée immédiatement au PC CRISE qui se tenait ce soir là au sein de ses locaux ? Est-il donc encore nécessaire de rappeler que c'est grâce à la réactivité et à l'action de la Police municipale de Nice que le terroriste a pu être neutralisée en moins d'une minute ? »

## Faire évoluer l'arsenal législatif

– Au delà de cette demande de reconnaissance, l'intersyndicale estime que « les effectifs de la police nationale et de la gendarmerie sont devenus tellement insuffisants que la police municipale est devenue le seul moyen de palier ce manque d'effectifs ». Dans ce contexte, demande-t-elle, « elle a besoin d'avoir les mêmes moyens d'action et le même armement ».

Reprenant quasiment mot à mot les propositions formulées quelques jours plus tôt par leur ancien maire, Christian Estrosi, les représentants syndicaux estiment « qu'il est temps de faire évoluer l'arsenal législatif et réglementaire afin de donner les moyens nécessaires à la police municipale ».

A commencer par l'armement. Sur ce point, les syndicats reprennent la vieille antienne d'un armement qu'ils veulent « obligatoire et non pas laissé à l'appréciation des maires » et qui « doit être adapté à la menace terroriste et être accompagné de moyens de protection efficaces ».

Des demandes déjà formulées au lendemain des attentats de janvier 2015, relancées par la droite ces derniers mois et de nouveau réclamées la semaine dernière par Christian Estrosi.

Police municipale : ce que valent vraiment les propositions de Christian Estrosi

Des revendications, cependant, toutes retoquées par le ministère de l'Intérieur et loin de faire l'unanimité au sein de l'Association des maires de France, présidée par le député (LR) François Baroin, qui a rappelé à plusieurs reprises son attachement au maintien du cadre légal.

Contrôle d'identité - Dans le prolongement des déclarations de l'ex maire de Nice, les agents niçois demandent la possibilité de procéder au contrôle d'identité, disposition que les députés Républicains ont tenté en vain d'introduire dans le projet de loi prolongeant l'état d'urgence examiné cette semaine, et qui, déjà en 2011, avait été censurée par le Conseil constitutionnel.

Outre leurs compétences judiciaires, les syndicats revendiquent de pouvoir porter leur arme en dehors de leur service. « De nombreux policiers municipaux en civil, de repos, se sont retrouvés parmi la foule ciblée par le terroriste et il est évident d'après les témoignages qu'ils ont pu apporter à ce jour que si ceux-ci avaient obtenus l'autorisation du port d'arme permanent l'individu aurait pu être stoppé avant », justifient-ils.

Autre demande des agents niçois : leur alignement sur le nouveau principe de légitime défense de la police nationale, qui, depuis la loi renforçant la lutte contre la criminalité organisée du 3 juin 2016, bénéficie d'un assouplissement de l'usage de leurs armes.

« Des demandes incessantes » toujours refusées - Affichant « un sentiment de tristesse et de déception », les syndicats rappellent que les policiers municipaux « n'ont jamais failli à leurs missions » et qu'ils sont « pleinement engagés » dans le combat contre l'insécurité, mais déplorent le refus du gouvernement « d'accéder à toutes les demandes incessantes que nous formulons vainement, pour donner les moyens d'agir à la police municipale ».

« Monsieur le Premier Ministre, Entendez nous ! Entendez ce cri de colère et de douleur qui émane de la 3ème force de sécurité intérieure de notre pays ! » Concluent les auteurs.

*Source : Le club prévention Sécurité – la Gazette des communes.*